

Stagiaire	NOM : Prénom : Fonction : Adresse personnelle : Code Postal : Ville : Téléphone : E-mail :@.....
Statut	<input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Formation en intra (nombre de participants :)
Employeur	Raison sociale : N° de SIRET : <u>Représentant/ Responsable RH</u> NOM : Prénom : Adresse de l'entreprise : Code Postal : Ville : Téléphone : E-mail :@..... Adresse de facturation (si différente) :
Financements	<input type="checkbox"/> CPF <input type="checkbox"/> Fonds propres <input type="checkbox"/> Pôle Emploi (justificatifs à fournir) <input type="checkbox"/> AGEFIPH <input type="checkbox"/> FIFPL <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> OPCO : <input type="checkbox"/> Co-financement :
Inscription	Intitulé de la formation demandée : Date de démarrage souhaitée :
Règlement	<input type="checkbox"/> Par virement (mettre le nom du stagiaire dans l'Ordre) : IBAN FR76 1680 7001 2637 2193 6021 132 BIC CCBPFRPPGRE <input type="checkbox"/> Par chèque à l'Ordre de 2CA Conseil Montants des droits d'inscription non assujettis à la TVA. Hors frais de déplacement, hébergement et repas du stagiaire

Fait à

Le : __ / __ / ____

Signature (valant acceptation des CGV) :

Si employeur, cachet de l'établissement

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

2CA Conseil

Date d'entrée en vigueur : 07/12/2023

Article 1 : Objet

La société 2CA Conseil, société à responsabilité limitée au capital social de 4.000 euros, ayant son siège social 31 rue Général Mangin à Grenoble (38100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 914 939 178, dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR10914939178 et le numéro de déclaration d'activité est 843 80 814 38, représentée par Madame Brigitte Hilaire et Madame Zoé Caillat en leur qualité de Gérante (ci-après « **2CA Conseil** ») est un cabinet de conseil en amélioration des conditions de travail qui propose une offre de services aux entreprises et aux particuliers qui permettent de limiter les risques psychosociaux et favoriser la qualité de vie et améliorer les conditions de travail.

Parmi ses services, 2CA Conseil propose des formations (« **Formation(s)** »), dont le contenu est détaillé sur le site internet www.2caconseil.com (« **Site** »), à l'attention des particuliers et des entreprises (« **Client(s)** »).

Les présentes conditions générales de vente sont applicables :

- Aux personnes physiques qui agissent à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité professionnelle (« **Clients Non-Professionnels** ») ;
- Aux personnes physiques et morales qui agissent à des fins qui entrent dans le cadre de leur activité professionnelle (« **Clients Professionnels** »).

Après avoir pris connaissance du contenu des Formations, le Client a souhaité bénéficier de celles-ci pour son compte ou son personnel (« **Bénéficiaire(s)** »).

Dans ce contexte, les présentes conditions générales de vente (« **CGV** » ou « **Contrat** ») ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne de formation par 2CA Conseil. Elles expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le Client est réputé accepter sans réserve l'intégralité des dispositions prévues dans ces conditions générales dès la signature du bulletin d'inscription disponible sur le Site (« **Bulletin d'Inscription** »).

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis au Client ne pourra s'intégrer aux présentes, dès lors que ces documents seraient incompatibles avec ces CGV.

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par 2CA Conseil, notamment pour les besoins d'une adaptation des présentes à toute modification de la réglementation ou de toute modification par 2CA Conseil de ses conditions de vente. Les CGV modifiées prendront effet pour toute nouvelle commande.

Article 2 : Informations et programme de la formation

Les éléments suivants sont détaillés dans la fiche descriptive des Formations dans la convention de formation (« **Convention de formation** ») adressée par 2CA Conseil suite à l'inscription :

- Le programme et l'objet de la Formation ainsi que les effectifs qu'elle concerne,
- Le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et acquérir les compétences auxquelles elle prépare,
- Les conditions dans lesquelles la formation est donnée au Bénéficiaire, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités d'évaluation des acquis et la sanction éventuelle de la formation,
- Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la Formation.

Conformément aux articles L. 111-1 du Code de la consommation applicables aux Clients Non-Professionnels, les caractéristiques essentielles et les prix des Formations vendues par voie électronique sont disponibles sur le Site.

Par ailleurs, le Client Non-Professionnel reçoit les informations prévues aux articles L. 221-5 et L. 221-11 du Code de la consommation, préalablement et postérieurement à la conclusion de la vente, et notamment au moyen des présentes CGV sur le Site.

2CA Conseil communique également au Client Non-Professionnel les informations relatives à son identité, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités, ainsi que, celles relatives aux garanties légales, notamment la garantie légale de conformité et la garantie légale des vices cachés, et des éventuelles garanties commerciales, ainsi que, le cas échéant, du service après-vente et les informations afférentes aux autres conditions contractuelles, conformément aux articles R. 111-1 et R. 111-2 du Code de la consommation.

Article 3 : Processus d'inscription

Toute vente de prestation de Formation fait l'objet préalable d'un Bulletin d'Inscription dûment complété, daté et signé par le Client et envoyé à 2CA Conseil par email à l'adresse suivante : contact@2caconseil.com.

La signature du Bulletin d'Inscription vaut acceptation des présentes CGV par le Client.

Le Client reçoit ensuite par voie électronique une validation de l'inscription et les modalités de paiement par le biais de la Convention de Formation.

Conformément à l'article L. 121-11 du Code de la consommation, 2CA Conseil se réserve le droit de refuser l'Inscription si elle est anormale, passée de mauvaise foi ou pour tout autre motif légitime, et en particulier, lorsqu'il existe un litige avec le Client concernant le paiement d'une commande antérieure.

L'inscription du Client et/ou des Bénéficiaires à la Formation sera confirmée :

- Pour les Clients Non-Professionnels : à réception, d'une part, de la Convention de Formation signée et, d'autre part, à réception d'un acompte de 30% du prix de la Formation à l'issu du délai de rétractation ;
- Pour les Clients Professionnels : à réception, d'une part, de la Convention de Formation signée et revêtue du cachet de l'entreprise, et, d'autre part, à réception de l'acompte de 30% du prix de la Formation (montant indiqué sur la Convention de Formation).

Une fois le paiement réalisé, le Client reçoit également par voie électronique un accusé réception valant confirmation de l'Inscription (la « **Confirmation de l'Inscription** »).

Article 4 : Bénéficiaires de la Formation

En commandant les Formations en ligne via le Site, le Client Non-Professionnel et le Client Professionnel personne physique certifie qu'il est majeur et qu'il est en capacité de contracter pour son propre compte ou le compte des Bénéficiaires.

Article 5 : Durée

Le Contrat est conclu pour la durée nécessaire à la fourniture des Formations, jusqu'à l'extinction des obligations de chacune des Parties.

Article 6 : Prix

En contrepartie de la Formation, le Client s'acquittera du prix indiqué dans la Convention de Formation (« **Prix** »).

Article 7 : Prise en charge du financement par un tiers

Dans le cadre des Formations, le Client peut demander la prise en charge de leur financement par un Organisme de Compétences (OPCO), un Fonds d'Assurance Formation (FAF), de Pôle Emploi ou de tout autre organisme de financement (« **Organisme de Financement** »).

A cette fin, le Client doit informer 2CA Conseil sur le Bulletin d'Inscription, qu'il demande une prise en charge du prix de celle-ci, en donnant toutes précisions utiles, notamment l'identité de l'Organisme de Financement. 2CA Conseil pourra proposer d'assister le Client pour constituer avec lui le dossier de demande de prise en charge sous réserve de la disponibilité de ses équipes. Ces démarches sont effectuées selon des modalités déterminées d'un commun accord entre 2CA Conseil et le Client.

Si l'Organisme de Financement accepte la prise en charge du Prix, le Client doit en informer 2CA Conseil par écrit, à l'adresse email : contact@2caconseil.com. La facturation et le paiement du Prix seront effectués conformément aux conditions de prise en charge de l'Organisme de Financement.

Le Client reconnaît et accepte expressément que :

- À défaut de réponse favorable de l'Organisme de Financement, il est redevable du prix, dans les conditions prévues ci-dessus ;
- Si l'Organisme de Financement a accepté une prise en charge partielle du Prix, la partie du Prix non financée sera facturée par 2CA Conseil et payée par le Client dans les conditions prévues ci-dessus ;
- La demande de prise en charge auprès d'un Organisme de Financement reste de la seule responsabilité du Client, l'intervention de 2CA Conseil étant strictement limitée à une assistance dans la constitution du dossier de financement.

Toute prise en charge d'une Formation par le biais d'un Compte Professionnel de Formation entraîne l'application pleine et entière des Conditions Générales EDOF, auquel 2CA Conseil se soumet pleinement.

Article 8 : Droit de rétractation du Client Non-Professionnel

En application des dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client Non-Professionnel dispose en principe d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 du Code de la consommation.

Aucun droit de rétractation n'est accordé aux Clients Professionnels.

Article 9 : Conditions de facturation

2CA Conseil adressera au Client les factures ainsi que les pièces justificatives correspondantes (feuilles d'émergence, certificats de réalisation), étant entendu que 2CA Conseil s'engage à conserver les travaux réalisés par le stagiaire et/ou tout élément permettant de démontrer le suivi, et le cas échéant, l'évaluation de l'action, pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'action de formation (bulletin d'inscription, convention, planning des dates, convocation, feuille d'émergence, évaluations, comptes rendus, attestations, certificats de réalisation)

Les heures de formation dispensées par 2CA Conseil sont dues par le Client, même à défaut de réalisation des travaux demandés aux Bénéficiaires inscrits à la Formation.

Article 10 : Conditions de Paiement

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans le Bulletin d'Inscription et la Convention de Formation.'

Le paiement du Prix par le Client s'effectue par chèque à l'ordre de 2CA Conseil ou par virement bancaire à l'ordre de :

2CA Conseil

Coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1680 7001 2637 2193 6021 132

BIC : CCBPFRPPGRE

BPAURA BONNE

Dans le cas où le débit de l'acompte serait impossible, l'Inscription serait annulée et la Convention de Formation résiliée de plein droit.

Article 11 : Pénalité de retard et sanction en cas de défaut de paiement

En cas de non-paiement intégral du prix d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet, 2CA Conseil se réserve la faculté de suspendre toute Formation en cours et /ou à venir.

Pour les Clients Professionnels, toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement de pénalités de retard équivalentes au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de Client Non-Professionnel.

Article 12 : Documentation remise aux Bénéficiaires

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise aux Bénéficiaires à l'issue de la formation.

Article 13 : Annulation – Report de la Formation

13.1 – 2CA Conseil se réserve la possibilité d'annuler, de reporter ou d'ouvrir une session à partir de minimum 3 participants pour les formations interentreprises.

13.2 – En application de l'article L6354-1 du Code du travail, en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation de Formation par 2CA Conseil, ce dernier doit rembourser au Client les sommes indûment perçues de ce fait.

En cas d'annulation par 2CA Conseil d'une Formation dans un délai de 15 (quinze) jours avant la date de démarrage de la Formation, 2CA Conseil s'engage à proposer une nouvelle date de Formation au même tarif et dans les meilleurs délais.

13.3 – En cas d'annulation par le Client avant le début du programme de formation :

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la Formation est dû à 2CA Conseil ;
- Dans un délai inférieur à 1 semaine avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû à 2CA Conseil.

13.4 - En cas d'abandon par le client en cours de formation, ce dernier est redevable du montant proportionnel au temps passé en formation.

Le coût de la Formation ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'Organisme de Financement.

En cas de financement par le CPF, les conditions générales EDOF s'appliquent.

Article 14 : Responsabilité et assurance

Le Client reconnaît avoir reçu de 2CA Conseil toutes informations lui permettant de bien connaître les Formations choisies.

Il est expressément entendu entre les Parties que la souscription à une quelconque Formation ne dispense en aucun cas le Client de satisfaire aux obligations légales et réglementaires qui lui incombent dans le cadre de son activité, et dont il demeure seul responsable.

S'agissant de conseils et de formations, l'obligation de 2CA Conseil est une obligation de moyens. La responsabilité de 2CA Conseil est exclue en cas d'absence d'atteinte des résultats escomptés par le Client dans le cadre de son activité, ou d'insuffisance de ceux-ci.

En tout état de cause, la responsabilité de 2CA Conseil ne sera engagée qu'en cas de faute avérée de 2CA Conseil.

Par conséquent, la responsabilité de 2CA Conseil est exclue pour tout dommage indirect, matériel ou immatériel et notamment, mais non-exclusivement, perte ou absence d'augmentation du chiffre d'affaires, perte ou absence de rentabilité, préjudice moral, atteinte à l'image, condamnation pour non-respect des dispositions réglementaires ou autres.

2CA Conseil est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile au cas où elle serait engagée, sa responsabilité étant en tout état de cause limitée aux plafonds mentionnés dans ladite police d'assurance.

Article 15 : Droits de propriété intellectuelle

L'ensemble des programmes de formation et de la documentation pédagogique de 2CA Conseil, quelle qu'en soit la forme (et notamment tous documents manuscrits, imprimés, numérisés, scannés et/ou enregistrés sur tout support numérique) sont des œuvres de l'esprit protégées par le Code de la propriété intellectuelle.

Par conséquent, le Client s'engage à ne modifier ni altérer aucune marque ni inscription figurant sur lesdits supports, lesquels ne pourront par conséquent être reproduits ni communiqués par le Client en tout ou partie, notamment dans le cadre d'une action de formation interne et/ou assurée par toute autre personne physique ou morale, sans l'accord préalable de 2CA Conseil.

Le Client s'interdit d'utiliser les contenus mis à sa disposition d'une manière qui reviendrait à enfreindre les droits de propriété intellectuelle de 2CA Conseil ou d'un tiers. En particulier, le Client s'interdit :

- De supprimer ou modifier les mentions de propriété et/ou de copyright que 2CA Conseil aurait apposées ;
- De créer un contenu dont l'objet, le contenu, la présentation, les éléments graphiques, seraient identiques ou similaires à ceux des contenus mis à disposition dans le cadre de la Formation ;
- De mettre les contenus auxquels il a eu accès dans le cadre des Formations à disposition de tiers, les contenus accessibles étant destinés à l'usage exclusif du Client et des Bénéficiaires.

Article 16 : Confidentialité des données

Les informations personnelles communiquées par le Client sont enregistrées dans la base de données de 2CA Conseil.

2CA Conseil ne traite ou n'utilise les données du Client et/ou du Bénéficiaire que dans la mesure où cela est nécessaire pour le(s) contacter, assurer la Formation ou pour respecter ses obligations légales en sa qualité d'organisme de formation.

Les informations personnelles du Client et/ou du Bénéficiaire seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à la fin de l'exécution des Formations, et la durée de prescription applicable aux actions à l'encontre de 2CA Conseil, sauf si :

- Le Client/Bénéficiaire exerce son droit de suppression des données le concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, 2CA Conseil met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles du Client/Bénéficiaire, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès aux données personnelles du Client/Bénéficiaire est strictement limité au personnel de 2CA Conseil et, le cas échéant, à ses sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données du Client qu'en conformité avec les présentes dispositions contractuelles et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, 2CA Conseil s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données du Client/Bénéficiaire sans son consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le Client/Bénéficiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Le Client/Bénéficiaire peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le Client/Bénéficiaire peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant 2CA Conseil via l'adresse mail contact@2caconseil.com. Il est demandé au Client de préciser sa demande via l'objet suivant « Demande d'accès / rectification / portabilité / d'effacement données (Prénom et Nom) ».

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Client contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Conformément aux articles L. 223-1 et suivants du Code de la consommation, le Client Non-Professionnel est informé qu'il dispose, s'il le souhaite, du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, gérée par la société Worldline, accessible sur le site : www.bloctel.gouv.fr.

Article 17 : Force Majeure

L'exécution par 2CA Conseil de ses obligations aux termes des présentes Conditions Générales de Vente sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

2CA Conseil avisera le Client de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les 10 (dix) jours à compter de la date de survenance de l'événement.

Lorsque la suspension de l'exécution des obligations de 2CA Conseil se poursuit pendant une période supérieure à 30 (trente) jours, le Client a la possibilité de résilier l'inscription en cours et 2CA Conseil procédera alors au remboursement des sommes déjà versées par le Client au prorata des éléments non fournis au Client.

Article 18 : Nullité d'une clause du Contrat

Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions du Contrat qui demeureront en vigueur entre les Parties.

Article 19 : Modification du Contrat

Tout amendement, résiliation ou abandon de l'une quelconque des clauses du présent Contrat ne sera valable qu'après accord écrit et signé entre les Parties.

Article 20 : Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 21 : Cession

Le Client autorise d'ores et déjà 2CA Conseil à céder le bénéfice du Contrat conclu au profit de toute autre personne morale, en cas de fusion, absorption, transfert du fonds de commerce ou de la branche d'activités ou toute autre opération entraînant un changement de cocontractant. Le cessionnaire sera alors entièrement subrogé à 2CA Conseil dans les droits et obligations résultant des présentes.

Article 22 : Loi applicable

Le présent Contrat sera régi par le droit français.

Article 23 : Réclamations et règlement amiable des litiges

En cas de litige, le Client est invité à contacter préalablement 2CA Conseil à l'adresse suivante pour tenter de parvenir à une résolution amiable : contact@2caconseil.com.

24.1 Dispositions particulières applicables aux Clients Non-Professionnels

Le Client Non-Professionnel est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

Conformément à l'ordonnance n°2015-1033 et au décret n°2015-1382 et à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout différend ou litige dit de consommation, sous réserve de l'article L.612-2 du Code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable de médiation.

A cette fin, le Client est informé que 2CA Conseil a désigné le médiateur suivant : CM2C.

A défaut de médiation, tout différend relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, la non-exécution des présentes Conditions Générales sera soumise au tribunal compétent selon les règles de procédure en vigueur au moment du litige.

A défaut de résolution amiable ou de recours à la médiation, les tribunaux français seront compétents pour connaître de tous les litiges auxquels les présentes CGV pourraient donner lieu. Toutefois, dans les conditions visées à l'article 15 du Règlement n°44/2001, du 22 décembre 2000, le Client Non-Professionnel pourra saisir le Tribunal du lieu où il est domicilié.

Depuis le 15 février 2016, la plateforme en ligne de règlement amiable des litiges de la Commission Européenne est ouverte au public. Tout consommateur qui rencontre un litige avec une entreprise située sur le territoire de l'Union a la possibilité de déposer une demande de médiation par le biais de cette plateforme européenne <http://ec.europa.eu/consumers/odr>. Vous pouvez consulter également le site internet de la Commission européenne dédié à la médiation de la consommation : https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/consumers/resolve-your-consumer-complaint_en.

24.2 Dispositions particulières applicables aux Clients Professionnels

En cas de litige avec un Client Professionnel, les tribunaux de Grenoble seront seuls compétents.



Bulletin d'inscription

A retourner par mail à contact@2caconseil.com

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION (pour les Clients Non-Professionnels)

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de 2CA Conseil - contact@2caconseil.com :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

.....

Commandée le :

Nom du (des) bénéficiaire(s) :

Adresse du (des) bénéficiaire(s) :

Signature du (des) bénéficiaire(s) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.